

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 novembre 2021

Présents : Alain DOSSO – Rémi FOULON – Eric MAITROT – Evert ARRIVE – Rémy DOSSO – Romaric FOULON – Didier RAIMBERT – Nadine RAIMBERT.

Absents / Excusés : Amélie FEUVRIER – Romaric FOULON – Grégoire VENTURI.

Pouvoirs: Amélie FEUVRIER donne POUVOIR à Rémy DOSSO – Romaric FOULON donne POUVOIR à Rémi FOULON.

Le maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 29 octobre 2021. Les Conseillers Municipaux présents signent le registre sans émettre de remarque. M Eric MAITROT est désigné secrétaire de séance.

Préparation des fêtes de fin d'année :

Repas / paniers : 14 personnes souhaitent participer au repas et 15 préfèrent un panier. Il a été difficile de trouver un traiteur pour cette date, seule Sylvie de Bissey-le-Côte a répondu. Menu à 38 euros (le choix du menu sera arrêté par la commission), vins en sus. Les membres du Conseil qui souhaite participer au repas doivent s'inscrire auprès de Nadine RAIMBERT au plus tard pour le vendredi 3 décembre 2021.

Noël enfants : à partir de 16 H. Conditions sanitaires strictes (pass sanitaire, masque,...)

Cadeaux fin d'année : 100 mugs commandés à MCL Sérigraphie (500 € TTC)

Calendriers : réalisés Richard THORTON

Après délibération, le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité, le programme des fêtes de fin d'année tel qu'il a été présenté par la commission et remercie chaleureusement Richard.

ONF :

1° - vente en lot unique de la parcelle 52 :

M Eric MAITROT, président de la commission de bois porte à la connaissance du Conseil Municipal la meilleure offre qui a été faite pour la vente de gré à gré de la parcelle 52 mise au catalogue de l'ONF le 17 novembre dernier.

Après délibération le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'offre de M. Régis MONNOT d'un montant de 3 160 €.

2° - Cession à M Alexandre BRION :

Après échange avec M. DI CARLO, agent ONF, il est convenu de modifier le CDV fait à M Alexandre BRION portant sur 22.45 stères à 5 € HT et d'établir un nouveau sur la base de 18 stères à 5 € HT.

Après délibération le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la modification de la cession comme stipulé ci-dessus.

2° - Travaux de conversion naturelle subventionnés en parcelle 1a et 54a :

Le Maire informe les Conseillers Municipaux de la Région a octroyé, par décision 19/10/20218, une subvention pour réaliser des travaux d'aide à la régénération naturelle (conversion) en parcelle 1a et 54a.

La date limite initiale de clôture des dossiers est le 31/12/2022, or un 3^{ième} et dernier dégageant serait plutôt à réaliser en 2023.

Aussi, il convient de demander à la Région un report de délai afin de pouvoir faire subventionner ce dernier dégageant (avec entretien de cloisonnement si nécessaire) en 2023.

Après délibération le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Le Maire à adresser un courrier à la Région sollicitant un report de délai (jusqu'à fin 2023) pour permettre de réaliser ces travaux.

4° - Plan de relance sur la parcelle 39.

Suite aux propositions de regarni de la parcelle 39 faites lors de la séance du Conseil Municipal le 29 octobre dernier, la commune avait décidé d'étudier la proposition du plan de relance.

Dans l'attente d'un modèle de délibération avec des montants de dépenses précis, qui aurait dû être communiqué par M Valérian DI CARLO pour cette réunion, et considérant l'impératif d'un dépôt du dossier pour la fin de l'année, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, confier à la commission des bois l'étude de cette proposition et d'annexer sa décision à la présente délibération.

4° - Affouages

Ils ont été distribués. En attente du permis d'exploiter.

Equipement de la cuisine :

Suite à la visite de la commission à l'entreprise VOILLEMIER, celle-ci devait adresser à la commune un nouveau devis pour l'acquisition d'une armoire réfrigérée négative et de tables en inox.

Eric MAITROT fait part aux membres du Conseil Municipal qu'un particulier souhaite vendre au prix de 400 € un congélateur armoire siemens acheté en 2019 pour un montant de 969 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, souhaite que la commission relance la société Voillemier pour obtenir un devis. Le Conseil Municipal laisse le choix de l'acquisition de l'armoire réfrigérée à la commission, sa décision sera annexée à la présente délibération.

Quid de l'équipement de la cuisine en vaisselle : la Présidente de la commission précise qu'elle a un devis de la Maison de l'hôtelière et de la société Auchan. Le devis de la société hôtellerie est plus conforme en qualité et en prix.

Le Conseil Municipal arrête son choix sur la Maison Hôtelière et décide d'inscrire la somme pour le prochain budget pour une acquisition en début d'année.

Points sur les autres commissions :

- **Chemins voirie** : revoir les devis de travaux pour le budget 2022.
- **Bâtiments / urbanisme** : place du village – cimetière (tombes en mauvaise état)
- **Employé communal** : voir les entrées de regards qui sont obstruées. Il est demandé que le temps de travail soit noté sur le cahier de suivi. Voir pour l'entretien du tracteur-tondeuse.

Comptes rendus de réunion :

- **Séquana (réunion captage) le 25/11/2021 à Montigny-sur-Aube**
- **Enedis : réunion préalable à l'ouverture de chantier le 09/11/2021 à Louesme**
- **ABO wind (éolienne) le 24/11/2021 à Villotte-sur-ource**
- **Conseil des écoles le 12/11/2021 à Montigny-sur-Aube**
- **SICECO** : (voir pour le changement des lampes de rue)

Informations et questions diverses :

- Arrêté de M Le préfet qui renouvelle pour 5 ans l'autorisation aux agents de l'Institut national de l'information géographique et forestière à pénétrer dans les propriétés publique et privées de l'ensemble des communes du département pour ses missions (implantation/entretien des réseaux géodésiques, mise à jour des bases de données, etc).
- Coupure de courant le 13/12/2021 de 08h20 à 12h25.

La séance est levée à 22h30